

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER COUPE DE FRANCE U17M ET **U18F** ~~U17F~~

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

La FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL organise une épreuve dite « Coupe de France U17M et **U18F** » pour les équipes masculines et féminines.

Cette compétition se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

La formule de compétition est établie annuellement par le Comité Directeur **ou le Bureau Fédéral** sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions. Une phase préliminaire pourra être organisée par chaque Ligue Régionale en fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque Ligue Régionale.



<p><u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u></p>	<p>1. La Fédération Française de Basket Ball organise une épreuve dénommée Coupe de France U17 Masculins, réservée aux joueurs des catégories U17 et U16 et aux joueurs régulièrement surclassés.</p>	<p>2. La Fédération Française de Basket Ball organise une épreuve dénommée Coupe de France U18 47 Féminines, réservée aux joueuses des catégories d'âge U18, U17 et U16 et aux joueuses régulièrement surclassées.</p>													
<p><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation CDF U17M ET U18F U17F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="width: 30%;">Nombre de joueurs autorisés</td> <td style="width: 20%;">Domicile</td> <td style="width: 50%;">10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T</td> <td>5 maximum</td> </tr> <tr> <td>Licence C2</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les joueurs Aspirants peuvent participer à la Coupe de France U17M.</p>		Règles de participation CDF U17M ET U18F U17F			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum	Extérieur	10 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	5 maximum	Licence C2	0
Règles de participation CDF U17M ET U18F U17F															
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum													
	Extérieur	10 maximum													
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	5 maximum													
	Licence C2	0													
<p><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p>La Commission Fédérale des Compétitions fixe l'heure du début de chaque rencontre.</p>														
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier. 2. Lorsque le règlement prévoit des rencontres sur un plateau, les rencontres ont lieu lors d'un week-end, sur un terrain déterminé par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions. 3. Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées par la FFBB et compatibles avec le niveau des équipes en présence. Les contraintes à retenir sont celles de l'équipe de niveau le moins élevé. La Commission Fédérale des Compétitions est compétente pour étudier toute demande de dérogation qui devra être adressée dans la semaine suivant le tirage au sort. 4. La Commission Fédérale des Compétitions peut choisir une salle autre que celle de l'équipe recevant si ses installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité. 5. Lorsque la salle de l'équipe recevant est indisponible, pour quelque cause que ce soit, la Commission Fédérale Compétitions pourra, soit fixer une autre date après consultation des deux équipes, soit faire disputer la rencontre dans la salle de l'équipe désignée comme se déplaçant lors du tirage au sort. 														